



Aurignac, le 19 juin 2014

Objet : Convocation du Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

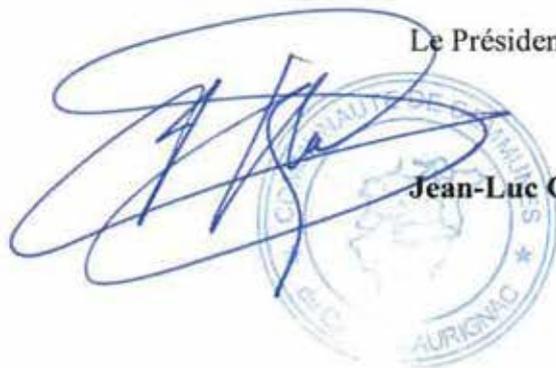
Je vous informe que le Conseil Communautaire se tiendra **le lundi 30 juin à 20 h 30.**
A titre exceptionnel, la réunion aura lieu **dans les locaux du musée-forum.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Point sur l'avancement du musée,
- Présentation des statuts modifiés de la régie,
- Délégation de signature au président (délibération),
- Demande de subvention à la Région pour la maison médicale (délibération),
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 JUIN 2014

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Philippe Bertrand Régine Boulp Marie-Hélène Fleurigeon Bernard Gabas Nicole Samouillan Jean-Marc Viguié Laurence Darnise
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Gérard Loiseau Jérôme Butti
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrere
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Nicolas Suspène (délégué suppléant remplaçant Danièle Ader)
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure

Présents : 30
Absent : 0
Excusé : 0
Total : 30

Monsieur Bernard Gabas est nommé secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 15 mai 2014, quelques précisions ont été demandées par Messieurs Boube, Lajous et Losego et par Madame Samouillan. Le PV a été modifié en fonction et retransmis à l'ensemble des délégués. Ces modifications apportées, il est validé.

I. Point sur le musée présenté par Michel Chrétien :

Monsieur Chrétien présente un power-point (ci-joint) retraçant l'ensemble du projet du musée-forum : historique, financement, subventions, construction du bâtiment (dont travaux supplémentaires), aménagements extérieurs, muséographie, mobilier, aménagement du sentier et de l'abri, dépenses hors marché (Museum, assurances, communication, site internet et logo, événementiel de lancement).

Il fait également un point sur le personnel.

A ce jour, un attaché de conservation du patrimoine a été recruté (Joëlle Arches) qui assure la direction du musée ainsi qu'une directrice de la régie (Marie Viallet).

Un poste est vacant : celui de médiateur qui correspond au poste d'un agent assistant de conservation du patrimoine en arrêt maladie depuis le 30 octobre 2013. Il est possible de recruter un agent contractuel en remplacement sans aucun surcoût pour la collectivité puisque le salaire de l'agent en arrêt maladie est pris en charge (remboursement) par le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale.

Il s'agira par contre de recruter un agent d'accueil. Des entretiens auront lieu demain mardi 1^{er} juillet en ce sens.

Un agent d'entretien (pour les petits travaux de maintenance) sera également nécessaire.

Monsieur Massarin s'interroge sur la sécurité incendie et la protection des personnes en cas de sinistre mais aussi sur la sécurité des collections.

Concernant la protection incendie, Monsieur Chrétien lui répond qu'une formation est prévue pour le personnel avec le concours des pompiers et ce, avant l'ouverture du musée. Au demeurant, un agent de la commune d'Aurignac est diplômé pour assurer des formations sécurité et peut intervenir au niveau des agents.

Concernant la partie collections, le musée est sous alarme et l'accès à la réserve se fait par le biais d'un digicode.

La question majeure reste celle de l'ouverture.

Celle-ci était prévue au 31 juillet et a été annoncée à cette date dans certaine presse (Pyrénées Magasine et Conseil Général Mag). Pour autant et au vu du retard pris dans les marchés du mobilier et de la muséographie, cette date n'a pu être maintenue.

Compte tenu de la diffusion de la date du 31 juillet et afin que d'éventuels visiteurs ne trouvent pas porte close, il a été décidé d'accueillir les personnes qui se présenteront durant les week-ends et ceci, gratuitement. Une visite de l'abri est également envisagée.

L'objectif ferme est de réaliser une ouverture sous forme « d'avant-première » le 20 septembre à l'occasion des journées du patrimoine lors de laquelle la majeure partie des collections sera présentée au public et des animations mises en place.

Madame Rey se demande s'il est véritablement possible, d'un point de vue de la sécurité, de faire une « pré-ouverture » avant la date d'ouverture officielle.

Monsieur Chrétien lui répond par l'affirmative. Il a par ailleurs pris rendez-vous avec la Gendarmerie afin que cela soit pris en compte et qu'une patrouille puisse passer de manière régulière à proximité des lieux.

L'ouverture officielle, en accord avec le Service des Musées de France (SMF), se fera au plus tard aux vacances de la Toussaint.

La question du logo est abordée. Il est indiqué qu'il a été imaginé par l'agence toulousaine Couleur Citron qui a fait plusieurs propositions dont celle-ci qui a remporté la faveur des élus, faisant référence au « AC » d'Aurignac.

Monsieur Viguié est d'avis que le « AC » n'est pas du tout explicite et ne se lit pas comme tel...

Madame Ferrere s'interroge sur le report de l'ouverture : pourquoi un tel décalage par rapport au délai initialement prévu ?

Monsieur Chrétien fait remarquer que l'ouverture avait toujours été annoncée pour 2014. Cependant, un certain nombre d'événements qui se sont enchaînés, ont entraîné le retard constaté aujourd'hui : Nathalie Rouquerol, qui était en charge du projet en collaboration avec la DRAC et le SMF. Il lui a été demandé, à plusieurs reprises, de modifier son projet, ce qu'elle n'a pas fait, ou pas de manière satisfaisante aux dires du SMF. Ceci a généré un premier blocage qui s'est accru à compter de la maladie de Nathalie Rouquerol, intervenue à compter du 30 octobre 2013.

Par chance, le Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse a bien voulu prendre part au projet en nous proposant une mise à disposition de personnel afin de reprendre le parcours muséographique non finalisé. Cela a nécessité du temps car beaucoup de choses ont été à reprendre. A aujourd'hui encore, certains textes sont encore en cours de réalisation.

Madame Ferrere fait remarquer que les travaux du bâtiment et le marché de muséographie n'ont pas été concomitants.

Monsieur Chrétien lui répond que, normalement, cela aurait dû l'être mais que le retard pris par la réalisation du parcours muséographique ne l'a pas permis.

Monsieur le Président précise que le premier blocage est intervenu en janvier 2013 lorsque, suite à une réunion au ministère, il a été demandé à Nathalie Rouquerol de revoir son projet muséographique, ce qu'elle a fait au mois de juin avec une nouvelle présentation au SMF qui s'est soldée par un nouveau rejet de celui-ci. Un autre projet a été présenté au mois de septembre qui n'a pas été concluant non plus. S'en est suivi la maladie de Nathalie Rouquerol à compter du 30 septembre.

Devant cette situation, la CCTA a dû réagir et s'est tournée vers le Museum qui a accepté de reprendre le projet dans l'attente de la nomination d'un Attaché de conservation du Patrimoine. Pour autant, cette « réappropriation » a nécessité un certain temps. Le Museum a fourni un travail incontestable, notamment quant au recensement et à la recherche des collections qui garniront le futur musée : jusques là, la plupart des collections étaient d'origine privée. Le Museum a alerté la CCTA sur le côté « aléatoire » des collections privées qui peuvent être reprises à tout moment par leur propriétaire.

A ce jour, grâce au Museum, puis à Joëlle Arches, nous avons des collections venant de musées nationaux (le Musée d'Archéologie Nationale, les Eyzies...), ce qui est beaucoup plus sûr.

Monsieur Massarin regrette que la personne initialement en charge de ce projet n'ait pas été davantage contrôlée et que l'on ne se soit pas aperçu plus tôt que son travail ne convenait pas.

Monsieur le Président fait remarquer que le label « Musée de France » attribué au musée-forum de l'aurignacien engendre de nombreuses exigences de la part du SMF.

Monsieur Chrétien avoue que ce qui est le plus ennuyant, c'est que le décalage intervienne en début de la saison touristique. Toutefois, il n'est pas aussi catastrophique que cela.

Madame Rey relève toutefois que ce retard entraînera nécessairement une perte financière en terme de fonctionnement qu'il s'agira d'évaluer très rapidement.

Monsieur Chrétien lui répond que si cela est exact, il faut garder à l'esprit que les recettes des entrées n'auraient jamais été (et ne seront jamais) suffisantes pour couvrir les frais de fonctionnement. Il faut en être conscient et ne pas se voiler la face.

Monsieur Viguié se demande si cette phase de « pré-ouverture » ne va pas concourir à affaiblir l'ouverture du musée à proprement parler.

Monsieur Chrétien lui répond que la question s'est clairement posée et que la DRAC, que la CCTA rencontre ce jeudi, donnera son avis.

Il semble toutefois ennuyeux de laisser les portes totalement closes sachant que certains medias ont déjà communiqué sur une ouverture au 31 juillet...

Monsieur Viguié est d'avis qu'au vu de la situation, il aurait été davantage pertinent de communiquer sur le retard pris en expliquant les raisons.

Monsieur Losego pense que ce peut être une façon de prendre un premier contact auprès de la population et de lui donner envie de revenir après.

Monsieur Chrétien va dans le même sens : il peut être positif de raconter l'histoire du projet aux gens. Il s'agit simplement d'être clair sur ce que l'on présente et de différencier expressément cette « pré-ouverture » de ce que sera le parcours muséographique finalisé.

Monsieur Viguié maintient qu'il trouve davantage d'inconvénients que d'avantages à cette solution.

Monsieur Massarin craint également que si les gens qui font l'effort de se déplacer ne trouvent pas ce qu'ils attendent, ils risquent d'être déçus et de ne pas revenir...

Monsieur Chrétien pense que, d'un autre côté, ce peut être considéré comme un galop d'essai, notamment pour le personnel qui aura ainsi le temps « d'appréhender » le public et que compte tenu des annonces faites, il est impératif d'organiser un accueil.

II. Statuts de la régie du musée-forum :

La mouture présentée s'avère quelque peu différente de la précédente qui définissait une régie sans personnalité morale et avec autonomie financière.

Selon le Trésor Public, si l'autonomie financière est bien nécessaire, la régie doit également être dotée d'une personnalité morale car, dès lors qu'il y aura un budget

« boutique » au sein du budget du musée qui est un budget annexe du budget principal, il n'est pas possible de faire un budget annexe d'un budget annexe.

Dès lors, on ne parlera plus de « conseil d'exploitation » mais de « conseil d'administration ».

L'autonomie financière nécessite par contre que soit définie une dotation financière importante pour que musée puisse fonctionner.

Un rendez-vous a été pris demain avec le Trésor Public pour lever les dernières interrogations et caler définitivement les statuts qui devront être validés par le conseil communautaire du 15 juillet prochain et dont un exemplaire est remis à chacun des délégués.

III. Délégation de signature au président :

A la demande du Trésor Public, il s'avère nécessaire de délibérer afin que l'Assemblée donne délégation au président pour signer l'ensemble des Marchés A Procédure Adaptée (MAPA) inférieurs à 90 000 € HT ainsi que les conventions pouvant être passées entre la CCTA et les organismes publics ou privés avec lesquels elle peut établir un partenariat.

Monsieur le Président fait lecture de la proposition de délibération.

Elle est adoptée à l'unanimité.

IV. Demande de subvention à la Région Midi-Pyrénées pour la construction du centre médical et para-médical :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 04 juillet 2013, la construction d'un centre médical et para-médical avait été actée.

Le 04 juin 2014, l'ARS a validé définitivement le projet.

Monsieur Losego, qui siège à cette commission, fait remarquer que le projet a reçu un accord unanime (le directeur territorial de l'ARS a notamment souligné sa qualité) et a été validé.

Le Président tient à remercier Monsieur Laurent Fleurigeon pour le travail réalisé ayant permis une telle validation.

L'ARS ayant donné son feu vert, le conseil régional est désormais en mesure de statuer sur la subvention.

Il s'agit donc de délibérer pour en faire la demande expresse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Modification du régime indemnitaire du personnel :

Par délibération en date du 18 septembre 2012, le régime indemnitaire du personnel avait été revu, notamment pour permettre l'intégration des filières « animation » et « culturelles ».

Par ailleurs, la prime de fonctions et de résultats (PFR) avait été instaurée pour les cadres A de la filière administrative (seuls cadres d'emplois auxquels elle se rattache). Mais il était également mentionné pour ces agents une prime de fin d'année. Or, la PFR étant exclusive de toute autre prime liée à la capacité de servir, il n'est pas possible de la cumuler avec une prime de fin d'année. Il s'agit donc de supprimer cette mention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Rémunération des stagiaires :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'une délibération avait été prise en 2010 pour pouvoir attribuer une gratification aux stagiaires de la CCTA dont le montant avait été fixé à 650 €.

Or, le montant fixé par la loi est égal à 12,5% du plafond de la sécurité sociale, montant maximum permettant de ne pas verser de cotisations.

A ce jour, ce montant est de 436,05 €.

Il est proposé de valider ce montant pour la gratification des différents stagiaires que peut recevoir la CCTA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Subvention ADELFA et Ecole de pêche :

Lors du dernier conseil communautaire, Monsieur Boube avait demandé qu'une réflexion soit engagée pour attribuer une subvention à l'ADELFA31 (Association de lutte contre les fléaux atmosphériques) qui lutte contre les nuages de grêles et une subvention l'Ecole de pêche cantonale.

Renseignements pris, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en ce qui concerne l'ADELFA31, la subvention intercommunale ne pourra être inférieure à 2 000 € (montant imposé).

Devant cette information et le montant de la subvention demandée, Monsieur Boube est d'avis de maintenir les subventions à cette association au niveau communal.

Concernant l'Ecole de pêche, il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président rappelle le calendrier des réunions à venir :

- Demain 1^{er} juillet : réunion PLUi avec les Personnes Publiques Associées à 9 h 00 à la CCTA.
- Conseil des Maires : lundi 7 juillet à 20 h 30.
- Conseil Communautaire : mardi 15 juillet à 20 h 30.

Monsieur Chrétien présente aux élus le flyer du musée.

Monsieur Sors informe les élus que, dans le cadre du concours du village fleuri, l'Office de Tourisme organise une visite du village de Génos (Haute-Garonne).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

